



## Demi journée de travail à cheval sur deux horaires

Par **Fabden**, le **14/08/2016** à **00:06**

Bonjour, je travaille dans le secteur de l'hôtellerie voici mes horaires

Lundi et mardi congé

Mercredi et jeudi je travaille de 15h à la fermeture

Samedi et dimanche je travaille de 6h45 à 16h30

Vendredi nous travaillons en demi journée ( nous sommes trois réceptionnistes ) l'horaire que l'on m'impose pour cette demi journée est le suivant : de 12 h a 17h30 sans repas . Est ce que c'est légal ?

Par **P.M.**, le **14/08/2016** à **09:27**

Bonjour,

Il n'y a une pose légale obligatoire à respecter qu'après 6 h de travail...